

Commission administrative du 17 janvier 2020

Motions adoptées

Caisse de grève

La CA du SNCS décide un versement de soutien aux caisses de grève d'une somme de 10000 €, après vérification par le trésorier national de l'état de la trésorerie.

Mobilisons-nous pour les faire reculer !

La mobilisation contre le projet de réforme des retraites doit s'amplifier et s'élargir à tous les secteurs d'activité pour faire reculer le gouvernement jusqu'au retrait du projet.

Le SNCS-FSU appelle les collègues à se réunir en assemblées générales de sites, d'universités, de laboratoires pour échanger, informer sur le projet de loi de programmation de la recherche (LPPR) et la réforme des retraites.

Il appelle à élargir le mouvement de grève et de mobilisation contre les préconisations issues des rapports préparatoires au projet de loi LPPR et contre la réforme des retraites et à décider collectivement en assemblées générales des modalités de cet élargissement : manifestations, tribunes, actions interprofessionnelles locales, caisse de grève ou de solidarité, suspension des activités scientifiques et administratives, etc...

Le SNCS-FSU invite tous les collègues à participer à l'AG de la coordination des facs et labos en lutte ce samedi 18 janvier à Paris Diderot (possibilité de participer à distance via Discord) et aux Etats-généraux qu'ils organisent le samedi 1^{er} et dimanche 2 février à Paris.

<https://universiteouverte.org/2020/01/14/ag-du-18-janvier-modalites-pratiques/>

Toutes les informations sur comment rejoindre la coordination des facs et labos en lutte se trouvent sur le site Université ouverte :

<https://universiteouverte.org>

La semaine prochaine, et notamment le 24 janvier, ***soyons massivement présent-es dans les cortèges et actions contre le projet de réforme des retraites, injuste et inégalitaire, !***

La semaine dernière, la diffusion de l'avant-projet de la réforme des retraites a confirmé nos craintes. Il rend explicite le lien entre la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et la réforme des retraites envisagée par le gouvernement Macron. Il enterre une revalorisation de nos salaires et la transforme en compensation des pertes occasionnées par la réforme, via des primes « à la performance ». Le SNCS-FSU refuse que la LPPR se réduise à de simples mesures compensatoires et exige une véritable revalorisation salariale, ainsi qu'une augmentation du nombre de postes de fonctionnaires, dans toutes les catégories (enseignants-chercheurs, chercheurs, techniciens et administratifs). Le SNCS-FSU s'oppose à l'attaque contre nos statuts et dénonce la précarisation des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Il s'oppose à ce que seule l'ANR bénéficie de l'augmentation du budget de l'ESR, qui plus est pilotés autour de quelques grands « défis sociétaux ». Il exige que l'augmentation du budget de la recherche bénéficie aux établissements afin de permettre d'avoir les moyens et les conditions de produire une recherche autonome et libre.

Le SNCS-FSU continuera à informer, à porter les débats sur ce projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et agir pour la défense de nos statuts, une revalorisation salariale et un budget à la hauteur des enjeux !

INRIA :

« Non à l'expérimentation - piège dans le recrutement à l'Inria »

Dans le contexte d'austérité ambiant, on ne pourrait que saluer l'annonce officielle de l'INRIA de pouvoir cette année doubler ses recrutements de **jeunes chercheurs** !

Mais quelle surprise, l'INRIA affiche qu'à côté des 24 chargés de recherche, seront créés 24 CDI **dits « Inria Starting faculty positions »**, avec des moyens supplémentaires et une obligation d'enseignement dans les « grandes universités de recherche ». Cela va de pair avec la politique affichée dans le Contrat d'Objectifs et de Performance de l'INRIA qui veut des chercheurs **recrutés conjointement avec ses grands partenaires universitaires dans le cadre de sa politique de site**. <https://www.inria.fr/en/inria-starting-faculty-position-isfp>

C'est exactement l'état d'esprit des rapports préparatoires à la LPPR qui appelle de ses vœux des recrutements de « *tenure tracks* ».

Sur les métiers de l'informatique en tensions, l'INRIA souhaite ainsi attirer des **jeunes** chercheurs sur ces postes contractuels via des salaires plus élevés d'environ 30% que **ceux des CRCN**, équivalents à des salaires de CRHC ou DR2. On se doute du dilemme que vont rencontrer les lauréats de cette année : que choisir ? Un salaire convenable au regard de leur qualification ou les garanties du statut de la fonction publique ?

Et que deviendront ces chercheurs contractuels à moyen terme ? La **direction générale** a déjà annoncé que ces chercheurs en CDI n'auront pas d'évolution de carrière à long terme et devraient **donc** quitter l'Inria....

Proposer autant de postes de **contractuels** que de postes de fonctionnaires est *de facto* une atteinte majeure aux statuts de la fonction publique.

Le SNCS dénonce cette expérimentation en matière de ressources humaines qui préfigure la LPPR avant l'heure.